

Espace aérien et enseignement

Partage des rôles

Des enjeux majeurs

Quelques repères

Réglementation ... Rien de neuf !

- 1974 Création FFVL
- 1977 circulaire DGAC traitant du vol libre
- 1978 arrêté préfectoral type
- 1985 arrêté définissant les PUL

=> **PILOTE vol libre = Commandant de bord**

Rappel du contexte

- **Règles internationales** = OACI

=> Langue et mesures anglaises

=> Horaires en temps universel = TU

- Objectif majeur = **sécurité aérienne**

3 Domaines différenciés

- Aviation civile commerciale
- Aviation militaire
- Aviation légère et générale

Buts : séparation des trafics, protection des trajectoires et des approches d'aérodrome

Organisation spatiale

Espaces temporaires ou permanents

- Classes d'espace :
 - G,E = ok vol libre ...
 - D,C,A = interdit vol libre
- Zones militaires (RTBA, zones d'entraînement et de tir)
- VFR-IFR

**Altitude maxi autorisée = FL115 soit 3500m hors
LTA**

Objectifs complémentaires récents

- **Sûreté** = risque terroriste (11 sept 2001)
 - = Protection des publics
 - ⇒ Création des **ZIT** (usines sensibles)
 - ⇒ Création de **ZRT** lors d'évènements importants (politiques, sportifs, culturels)
- **Environnement**
 - = Création d'espaces protégés (**Parcs Nationaux, réserves, ...**)

Qui est concerné ?

- **Tout pratiquant quel que soit :**
 - son niveau
 - Ses lieux de pratique

Exemples :

- sites à proximité d'un espace réglementé
- Création d'un espace temporaire lié à un exercice militaire ou un évènement particulier = **info par NOTAM ou SUP AIP**

3 problématiques

- Problématique d'**évènement**
= **A tout moment, n'importe où**, y compris en espace de classe G
- Problématique de **lieu**
= **Site** à proximité immédiate d'un espace réglementé
- Problématique de **déplacement**
= Vol de **distance**

3 Types d'incidents

- Airprox (rapprochement d'aéronefs)
- Pénétration d'espace interdit
- Pénétration d'espace protégé

=> Constat : **les effets négatifs** et les **sanctions touchent** hélas **plus** souvent **l'activité** que l'individu

Infractions et risques

- Types d'infractions possibles
 - Dès le **brevet initial** lié à un **lieu**, à un **évènement**
 - **Pour tous** et **à tout moment** : espaces réglementés, exercices militaires, mesures de sûreté, évènements importants
- Risques objectifs majeurs
 - **Collision** : RTBA, proximité d'aérodrome, nuage
 - **Incident grave** : pénétration d'espaces interdits, proximité aérodrome, exercices militaires

Que fait la FFVL ?

- Organisation d'un réseau de référents ea
(veille modifications espaces, participation réunions et GT, liens CNFAS, DGAC, Défense)
- Pages spéciales ea site Internet
(**alertes**, actualités, réglementation, docs)
- Actions de formation
(nationales, régionales, locales)
- Création de documents
(réglementation, pédagogie)

Nos objectifs prioritaires

- **Faire connaître** nos activités
 - **Défendre** la règle « **voir et éviter** »
 - **Préserver** les espaces de **classe G et E**
 - **Faire évoluer** les outils d'information du **SIA**
(ergonomie, tri, **AZBA, NOTAM, SUP AIP, cartes**)
 - Poursuivre la couverture en **cartes au 1/250M**
 - **Faire prendre en compte** nos activités, nos besoins
- => Besoin de crédibilité** (respect règles, gestion, organisation)

Les enjeux

= **Augmentation de nos besoins**

- Augmentation du volume de pratique
- Augmentation des performances
- Multiplication des pratiques

= **MAIS, dans le même temps**

- Pressions réglementaires (low coast, etc)
- Evolution de société (frilosité administrative)
- Pressions liées à l'environnement

Et vous, que faites vous ?

- L'indispensable dès l'initiation
 - Cadre général, RC, classes d'espace, réglementation permanente et temporaire, recherche d'information (NOTAM, SUP AIP, AZBA), pages ea site FFVL
- En perfectionnement
 - Approche des documents, lecture de cartes
- Pour l'autonomie totale
 - Construction d'un projet de cheminement (distance).

Partage des rôles

- L'**enseignant** est le **premier contact** de l'immense majorité des pratiquants
- Le temps de **l'apprentissage est déterminant** pour l'acquisition des fondamentaux... et de la « **culture** »
- La **sensibilisation à l'espace aérien incombe à l'enseignant** dans le cadre de ses **obligations de moyens**

Demain

- Pour **maintenir** un minimum d'équilibre, et **défendre** au mieux l'existant, il est indispensable de :
 - Poursuivre les efforts pour **renforcer la crédibilité** de nos activités
 - => Améliorer la **formation aéronautique** de nos pilotes
 - => Augmenter la **sensibilisation** des pratiquants aux **milieux naturels sensibles**

Nos **objectifs communs**

- Pouvoir encore regarder loin et haut
- Eviter la ségrégation des activités
- Eviter l'imposition de règles inadaptées
- Développer les protocoles avec les instances de tutelle

- C'est, pour l'heure, un **objectif** ambitieux, mais **réalisable** ... sauf **incident majeur** !

Merci de votre attention

- Gardez vous bien et ... préservez vous
- Bons vols à tous

Gérard DELACOTE,
CTN vol libre

Rassemblement Moniteurs Millau 2010- espace aérien

- Rappels ea et enseignement (Topo 2009)
- Le contexte
- Les qualifications
- Problématique ea : différents paramètres
- Dès l'initiation
- Dès l'accès à l'autonomie (BI)
- Pour se déplacer (cross et compétition)

Le contexte

- Enseignants professionnels ou bénévoles en situation d'encadrement en école et/ou en club
- Sports de nature
- Activités classées en environnement spécifique (anciennement appelés sports à risques)
- => importance renforcée des aspects sécuritaires et réglementaires

Qualifications et prérogatives

- Qualifications d'état = éducateurs sportifs
- Préservation de l'intégrité physique des personnes
- Respect des règles en vigueur
- Respect des règles de l'art
- Obligations de moyens*
- => responsabilité professionnelle
- => notions de faute professionnelle,

Qualifications et prérogatives

- Qualifications fédérales = enseignants bénévoles associatifs
- Préservation de l'intégrité physique des personnes
- Respect des règles en vigueur
- Respect des règles de l'art
- Obligations de moyens
- Responsabilité personnelle et morale

Qualifications et prérogatives

- Tous les enseignants sont concernés
- La notion de prestation professionnelle renforce la responsabilité directe de l'enseignant
- Le président de l'association est également concerné au titre de sa fonction associative

Problématique ea : différents paramètres

- La réglementation aérienne est applicable au vol libre
- Les sites peuvent être à proximité d'espaces réglementés civils et/ou militaires
- Les dispositifs temporaires de sécurité ou de sûreté aérienne (exercices militaires, événements sportifs, culturels ou politiques) peuvent toucher n'importe quel endroit du territoire

Dès l'initiation

- Ce que tout pilote doit avoir ENTENDU
- Le contexte général de la réglementation (RC, commandant de bord, PUL, VFR classes d'espaces, réglementation permanente et temporaire, sources d'information)

Les mots clé

- La réglementation aérienne s'applique à tous les aéronefs
- RC couvrant le risque aérien est une obligation légale
- Tout pilote agit en commandant de bord
- Le vol libre est soumis aux règles du vol à vue
- Parapentes et deltas sont des PUL = règles particulières
- L'espace aérien est divisé en classes

Quelques exemples

- **Le premier jour**
 - « Bonjour bienvenue à bord, vous avez choisi le PP ou le D, pour appréhender la 3ème dimension, qui est aussi celle de **l'aéronautique** : vous vous apprêtez ainsi à devenir bientôt **commandant de bord** d'un **aéronef**.
- Ensemble nous allons aborder cette activité sous tous les aspects qui la composent, afin de vous permettre

Quelques exemples

- **Dans la semaine : les grands thèmes**
- concernant les règles de vol à vue = assurer l'anti-collision
- L'existence de règles particulières applicables au PUL, de classes d'espace et de zones civiles et militaires temporaires ou permanentes
- La nécessité de s'informer auprès du service officiel concerné

Dès l'accès à l'autonomie

- **Doivent avoir été abordés :**
- les moyens d'accès à l'information aérienne (SIA, SUP AIP, NOTAM, AZBA)
- les règles de vol à vue
- les classes d'espaces accessibles aux PUL
- l'existence des différents types d'espaces civils et militaires
- l'existence des différents types

Pour se déplacer (cross et compétition)

- Savoir lire les cartes aéronautiques
- Savoir rechercher et interpréter l'information aéronautique
- Savoir construire un parcours en tenant compte de la réglementation aérienne

Conclusion

- Prendre en compte à sa juste place, l'approche de la réglementation aérienne, est un facteur essentiel pour préserver au mieux l'avenir de la pratique

Merci de votre attention

Gérard DELACOTE, CTN vol libre